

BOUGIE

BULLETIN DE LIAISON

DU

C.I.A.F.T.

Printemps 86

Vol. 4 No.11

Les divagations de la permanente...

Où en sommes-nous?

Où en suis-je?

Que dire d'inédit sur **Décisions 85**?

Qu'advient-il de la **Table nationale sur le plein emploi**?

Le questionnaire pourrait s'allonger considérablement et devenir questionnement.

Aussi, vais-je me limiter, pour le moment, à faire le point sur les deux dossiers dont je suis plus particulièrement responsable, à l'intérieur du C.A. du C.I.A.F.T.. Cela ne sera pas très ardu car pour autant que l'on en puisse conclure, un point final a été mis à chacune de ces activités par le nouveau gouvernement.

Devons-nous en rire où en pleurer? Chacune selon ses opinions et son tempérament pourra en conclure à sa guise puisque l'un ou l'autre se dit ou se dise.

Quant à moi, j'en pleure et j'en ris tout à la fois, car Bierge je suis née avec toute sa dualité. J'en ris car toute fin porte en soi un commencement et cela me plaît bien. J'en pleure, car les déceptions sont à la mesure des investissements et là... je deviens une vraie Madeleine.

L'annulation de ces lieux de concertation ne remet pas pour autant en cause les positions que nous y avançons et notre détermination à les défendre. Nous profitons de ce répit pour consolider nos réflexions dans divers comités d'études.

J'ai reçu passablement de réponses à mon Valentin. Ça fait chaud au cœur et je vous en remercie toutes. Quant aux silencieuses, un léger retard est préférable à une absence prolongée et le facteur peut témoigner de mon intérêt toujours aussi vif pour sa visite. J'ai l'air d'insister comme ça, mais plus nous faisons de représentations, plus notre représentativité prend de l'importance. Et, concrètement, pour nos interlocuteurs, notre représentativité c'est le membership! Il faut faire le poids si nous voulons peser sur les décisions à venir!

Qu'avril soit doux et notez déjà à votre agenda que vos 13 et 14 novembre prochain seront ensoleillés par la tenue du Congrès annuel du C.I.A.F.T.

A bientôt,
Lyse Leduc

Programme d'égalité de chances en emploi:

Traduction de l'expression américaine "Equal employment opportunity program". Elle désigne un programme mis en oeuvre par une entreprise en vue d'éliminer du système d'emploi toute pratique, même apparemment neutre, qui pourrait avoir des effets d'exclusion discriminatoire sur les membres d'un groupe cible. Ces programmes ne comportent pas de mesures de redressement avec avantages préférentiels. Ils assurent simplement que toute personne soit traitée également, sans discrimination, en conformité avec les lois en vigueur.

Equité en matière d'emploi ou Equité professionnelle:

Expressions retenues par le Projet de loi fédéral C-62 et désignant à la fois les objectifs à poursuivre et les mesures à prendre afin de réaliser l'égalité en emploi. En vertu de ce projet de loi, les entreprises relevant du gouvernement fédéral qui comptent au moins 100 employés devront éliminer les obstacles à l'égalité de certains groupes (femmes, autochtones, personnes handicapées et minorités visibles) et prendre des mesures assurant une représentation équitable de ces groupes dans l'entreprise. Elles devront également adresser des rapports annuels au gouvernement sur la situation des groupes désignés.

(1) Droits et libertés. Bulletin de la Commission des droits de la personne du Québec. Vol. 9, No. 1 et 2, janvier-février 1986.

Denise Perron

2. Adresser une lettre à l'agent d'aide sociale, stipulant que les demandes sont amorcées et que Madame utiliserait les prestations pour subvenir à ses besoins essentiels ainsi qu'à ceux de ses enfants, jusqu'au règlement de sa cause.

3. Demander à l'aide sociale de verser les prestations car Madame recevra une pension alimentaire sous forme de biens (ex. vêtements pour les enfants).

L'agent d'aide sociale est en règle avec la loi lorsqu'il exige une preuve de recours alimentaire versus la demande de pension alimentaire. Par contre, il ne peut exiger d'une femme qu'elle se sépare ou qu'elle divorce lorsque cette dernière s'adresse à un bureau d'aide sociale pour obtenir "de l'aide".

Le La fiscalité

Les mesures fiscales proposées par le budget sont essentiellement dirigées contre les individus et les familles, de sorte que l'effort fiscal assumé par ces derniers s'accroîtra de façon importante d'ici 1990-1991, si on la compare à la part assumée par les compagnies comme le démontre le tableau 1. En 86-87, les particuliers devront déboursier en taxes directes et indirectes 1.1 milliard de plus avec le dernier budget Wilson et les sociétés 280 millions de plus. En 1990-1991, ces chiffres sont de 2.9 milliards et 295 millions respectivement. Mais ceci ne nous donne qu'un portrait partiel de la réalité. Il faut se souvenir que les mesures du budget de mai 85 prévoyaient qu'en 1986-1987 les particuliers subiraient des augmentations de taxes directes et indirectes de 2.4 milliards et les sociétés une diminution d'impôt de 540 millions. L'effet global des deux budgets sur les individus et les familles et sur les sociétés peut se résumer ainsi:

Impact fiscal des budgets de mai 1985 et février 1986 sur les particuliers et les sociétés, 1986-1987

(en millions)	<u>Budget mai 85</u>	<u>Budget fév. 86</u>	<u>Total</u>
<u>Particuliers:</u>			
Taxes directes	1,015\$	160\$	1,175\$
Taxes indirectes	1.380\$	940\$	2,320\$
Total	2,395	1,100	3495\$
<u>Impôt des sociétés</u>	-540\$	380\$	-160

TABLERU 1**Variation nette de l'impôt payé par les particuliers**
1986-1987 à 1990-1991

	<u>1986-87</u> (millions)	<u>1987-88</u> (millions)	<u>1990-91</u> (millions)
Impôt sur le revenu des particuliers	160	460	1,420
Taxes de vente et accise	940	1,085	1,440
<u>Sous-Total</u>	1,100	1,545	2,860
Impôt sur le revenu des sociétés	380	805	295
<hr/>			
Total de l'ensemble des mesures de recettes fiscales	1,480	2,350	3,115
Part des particuliers	74.3%	65.7%	91.8%
Part des sociétés	25.7%	34.3%	8.2%

Source: Le plan financier, Tableau 3.3, p. 42

Or, l'effet des deux budgets combinés fait en sorte que les particuliers paieront en 1986-87 3.5 milliards de plus en impôts, tandis que les sociétés 160 millions de moins.

Ces chiffres méritent d'être qualifiés sur deux points:

1) d'abord, l'effort fiscal des particuliers sera plus durement ressenti par les individus et les familles à revenu faible et moyen car ce sont surtout les taxes indirectes qui sont augmentées (taxe de vente fédérale, taxes d'accises sur le tabac et alcool, etc). Or, ces taxes sont extrêmement régressives car plus le revenu d'un individu ou d'une famille est bas, plus ce genre d'impôt représente une proportion élevée du revenu.

Le gouvernement fédéral a d'ailleurs reconnu ce fait en introduisant un crédit de taxe remboursable pour les personnes à bas revenu (moins de 15000.\$ par année) de 50.\$ par adulte et 25.\$ par enfant. Il faut bien comprendre que dans le budget de mai 85, le gouvernement avait aboli le dégrèvement fiscal de 50.\$ par adulte et que cette nouvelle mesure ne fait que compenser cette augmentation d'impôt de 85;

2) ensuite, il faut avoir à l'esprit en lisant ces chiffres que plusieurs abris fiscaux avaient été introduits en 1985 pour les individus et les familles à revenus élevés, l'exemption d'impôt sur les gains en capitaux étant la plus importante. Cette exemption à elle seule épargne aux contribuables à revenus élevés pas moins de 700 millions en 86-87. De sorte que les hausses d'impôt directs touchent beaucoup plus les contribuables à revenus faibles et moyens.

En mai 85, le gouvernement avait entre autre désindexé les exemptions personnelles et les tables d'impôt, avait aboli le dégrèvement fiscal, avait augmenté la taxe de vente fédérale de 1% et la taxe d'accises sur le tabac et l'alcool. Il avait aussi soumis certains biens jusque là exemptés, à la taxe fédérale de vente.

En plus de ces mesures, qui continuent à sabrer dans le pouvoir d'achat des contribuables, le budget de février 86 prévoit l'imposition d'une surtaxe de 3% sur le revenu des particuliers, l'augmentation de 1% de la taxe de vente fédérale, de 4% des taxes sur l'alcool, de 6% sur les cigarettes.

Bien que certaines mesures du budget de février 86 soient introduites pour venir en aide aux plus démunis, le crédit remboursable de la taxe de vente, le paiement anticipé partiel du crédit d'impôt enfant et l'augmentation de 250.\$ de la déduction pour invalidité, ces mesures sont bien timides comparativement à l'impact total des deux budgets Wilson sur les citoyennes et citoyens à faible revenu.

Quant aux mesures fiscales touchant les sociétés, deux abris fiscaux sont abolis (le crédit d'impôt à l'investissement et la déduction relative aux stocks) qui permettront au gouvernement de récupérer 1.680 millions en 90-91. Mais ce que le gouvernement recouvre des sociétés, il le redistribue à l'ensemble des sociétés par une réduction des taux d'imposition des revenus d'entreprises à compter de 1987, de sorte que l'ensemble des entreprises épargneront en 1990-91 à peu près l'équivalent des sommes récupérées par le gouvernement, soit 1.630 millions.

Il faut rappeler qu'il existait au niveau fédéral en 1982, dernière année pour laquelle les chiffres sont disponibles, soixante-trois abris fiscaux pour les sociétés seulement et des données partielles indiquent que quarante-cinq d'entre eux ont coûté au gouvernement fédéral cette année-là environ 17 milliard. (1) Combien coûte au gouvernement l'ensemble des abris fiscaux en 1986? Voilà un secret bien gardé, mais chose certaine, la mise en place de nombreux abris fiscaux au cours des années a créé des manques à gagner énormes pour le gouvernement, d'où d'importants déficits.

(1) Department of finance Canada, Account of the Cost of selective tax Measures, August 1985.

Chose certaine, il y a certainement là aujourd'hui des ressources très importantes dans lesquelles le gouvernement refuse de puiser pour réduire son déficit. Si il y a puisé, et de façon très modeste lors du budget de février 86, ce n'était que pour redistribuer ces sommes à l'ensemble des sociétés à travers des baisses de taux d'impôt.

2e Les dépenses

Au chapitre des dépenses, bien que les coupures soient moins drastiques par rapport à celles effectuées depuis l'énoncé économique de M. Wilson en novembre 84, elles sont substantielles si on garde à l'esprit que l'effet des coupures effectuées depuis novembre 84 continue à jouer d'année en année.

Les coupures et contraintes toucheront tous les ministères (sauf la défense) en 86-87. Leurs budgets étant coupés d'au moins 2%, ce qui signifie une réduction en termes réels, d'environ 6% si on tient compte de l'inflation. Ces coupures entraîneront des économies de 500 millions pour le gouvernement en 86-87. Pour les années subséquentes, les budgets ne pourront augmenter que de 2% par année, ce qui signifie encore une fois, une diminution d'environ 2% en termes réels.

La politique de désengagement économique de l'Etat se poursuit, les sommes consacrées au développement économique et régional après avoir chuté de 15.4% en 85-86 diminueront de 11.1% en 86-87 et de 17.7% en 87-88é

La vente à des intérêts privés des sociétés d'Etat se poursuivra aussi. Après la Corporation de développement du Canada, la Société des transports du Nord et la société De Havilland, le gouvernement fédéral tentera de se départir de ses intérêts dans les Arseneaux canadiens Itée, la Commission d'énergie du Nord canadien, Téléglobe Canada, Canadair et l'Eldorado nucléaire.

Les services à la population seront grandement affectés par les réductions de subventions à Via Rail, à la Société canadienne d'hypothèque et de logement, à CN Marine et à Radio-Canada et par les restrictions imposées à Postes Canada.

Le gouvernement fédéral consacra, en 87-88, 800 millions pour les programmes de formation et d'emploi, ce qui est de 100 millions inférieur aux sommes consacrées à ces programmes en 1986-87.

Un programme d'adaptation pour les travailleuses et travailleurs âgé-e-s qui perdent leur emploi à la suite de congédiements massifs sera instauré. Sur une période de quatre ans, le gouvernement fédéral consacra 125 millions. En même temps, le gouvernement met fin au programme d'adaptation de la main-d'oeuvre par lequel des prestations étaient versées aux travailleuses et travailleurs âgé-e-s des secteurs textile-vêtement-chaussure et à d'autres travailleuses et travailleurs âgé-e-s dans des régions et secteurs désignés. Plus de 40 millions en prestations ont été versés en vertu de ce programme en 1984-85 seulement.

De plus, le gouvernement abolira le programme de subvention à l'industrie du textile-vêtement-chaussure administré par l'Office canadien pour un renouveau industriel (OCRI) et qui a versé à certaines entreprises de ces secteurs 223 millions de 1981 à 1985.

Le budget de février prévoit aussi qu'une somme de 100 millions par année pendant les trois prochains exercices financiers sera consacré à inciter les bénéficiaires de l'aide sociale à réintégrer le marché du travail. On sait que de tels programmes servent à subventionner les employeurs qui embauchent des bénéficiaires de l'aide sociale. Non seulement ces derniers ne bénéficient-ils pas de normes minimales de travail mais de tels programmes servent à remplacer des travailleuses et travailleurs permanents par des bénéficiaires de l'aide sociale, créant une pression à la baisse sur les salaires et autres conditions de travail.

3e Les programmes sociaux

Plusieurs commentateurs et analystes ont été surpris par le fait que le budget de février ne prévoit pas de coupures dans les principaux programmes sociaux fédéraux. Les milieux d'affaires canadiens et américains en sont extrêmement déçus.

Soumis d'une part aux pressions de ces milieux d'affaires depuis plusieurs mois et d'autre part aux pressions de groupes populaires et syndicaux surtout depuis le budget de mai 1985 le gouvernement a décidé d'agir avec prudence. La réaction de la population canadienne devant les mesures antisociales du budget de mai 1985, particulièrement en ce qui concerne les pensions de vieillesse a été déterminante dans certains choix budgétaires de février.

Mais nous devons redoubler de vigilance. D'une part, il faut constater que plusieurs coupures dans les programmes sociaux décidés en novembre 84 et en mai 85 sont de nature permanente et continueront à faire sentir leurs effets:

- les modifications apportées au régime d'assurance-chômage (prise en compte des allocations de départ et des revenus de pensions);
- la désindexation partielle des allocations familiales;
- la diminution du seuil de revenu à partir duquel le crédit d'impôt d'enfant diminue;
- la restriction dans la croissance des transferts aux provinces au titre de la santé et de l'enseignement post-secondaire.

Toutes ces mesures constituent des manques à gagner importants pour les individus et les familles canadiennes qui continueront à se faire sentir d'année en année.

D'autre part, dans le discours sur le budget, le gouvernement annonce clairement son intention de réviser d'une façon importante, dans les prochains mois, les programmes sociaux et ce, à la lumière des rapports de la Commission McDonald et de la Commission Forget (prévu pour l'automne). En des termes à peine voilés, le gouvernement continue de manifester son intention de les rendre plus sélectifs.

Les pressions des milieux d'affaires, déçus cette fois, se feront de plus en plus fortes pour que le gouvernement s'attaque la prochaine fois, et de façon beaucoup plus violente, à ces programmes sociaux et au principe d'universalité qui les caractérise.

Les mois à venir seront déterminants et nous devons immédiatement tout mettre en oeuvre pour contraindre ce gouvernement à être à l'écoute des besoins de la population et à modifier ses choix politiques.

Solidarité Populaire Québec
mars 1986

Que deviendront les tables régionales?

Dans les priorités essentielles du C.I.A.F.T. pour 85-86, l'analyse des tables régionales de concertation figure au premier plan. Dès le début de février, un comité a établi une démarche de travail afin d'organiser une cueillette d'information pour mieux réfléchir sur cette structure interne de notre association.

Comme plusieurs, vous avez sans doute remarqué que notre assistante à la coordonnatrice, Josée Gauvreau a visité les tables depuis quelques mois. C'est par son intermédiaire, porte-parole de notre comité que nous pourrions transmettre nos questionnements réciproques.

Voici les étapes de cette démarche:

Nous prévoyons:

1. Fabrication d'un questionnaire

qui parviendra aux membres des tables régionales quelques jours avant la réunion officielle du mois d'avril, pour leur permettre de se préparer à l'avance.

2. Animation par Josée

pour recueillir perceptions, besoins et suggestions à une réunion mensuelle;
enquête auprès des tables inactives.

3. Compilation des résultats globaux

retour des hypothèses de fonctionnement pour choix et critiques auprès des tables et membres du Conseil d'administration avant l'été.

4. Dépôt d'un rapport final

recommandations pour adoption à l'assemblée générale à l'automne 86.

Probable qu'en vivant cette démarche s'ajouteront de légères modifications, mais nous tenons vraiment à prendre le pouls des besoins existant pour découvrir le type de fonctionnement le plus adéquat pour accroître notre membership et élargir le rayonnement de notre association.

La vitalité et l'émergence de nouvelles tables régionales constituent une force, un tremplin pour le C.I.A.F.T.. Les liens entre le C.I.A.F.T. et les tables, leurs structures, doivent être clarifiés et c'est par votre participation qu'ensemble nous la découvrirons.

Un dossier à suivre... pas à pas... nous vous en reparlerons

Lorraine Bédard

Les agentes ... font liaison

Pour sa réunion du 25 février dernier, la Table de concertation Montréal-Laval avait convié les agentes de liaison de sa région et d'ailleurs à participer à un échange.

Une douzaine d'entre elle, tant de Rouyn-Noranda, Montréal, Rivière-des-Prairies et Hull ont répondu à la chaleureuse invitation de Sylvie Labelle de SORIF. Pour ouvrir le sujet, Sylvie nous présenta d'abord son rôle en tant qu'agente de liaison à SORIF, ses responsabilités et les moyens qu'elle utilise pour s'en acquitter. Sa présentation, peu formelle et ponctuée de questions à discussion a su éveiller en chacune un réel goût de partage, d'échange et d'apprentissage auprès d'homologues qu'il lui est souvent rare de rencontrer.

- En quoi se limite ou pas le rôle de représentation de l'agente de liaison...
- Les stages en emploi... les cherche-t-on pour les stagiaires... avec elles... doit-on plutôt leur apprendre à le faire elles-mêmes...
- Quelle stratégie d'approche chacune utilise-t-elle auprès des employeurs... selon son marché... selon son style... selon le spécifique de sa clientèle ou même de sa propre expérience
- Comment chacune utilise-t-elle ou pas les réseaux sociaux d'employeurs: Chambre de commerce, Rotary... quels autres... pourquoi ou pourquoi pas...
- La banque d'employeurs, quelle est-elle, à qui est-elle destinée, à qui appartient-elle...
- les demandes des employeurs, comment les combler de façon assidue et satisfaisante pour toutes...
- Jusqu'à quel point l'agente de liaison devient-elle conseillère d'orientation au moment du placement (soit en stage ou en emploi)...
- Les visites industrielles... sont-elles nécessaires...
- Les visites autonomes... comment et pourquoi les développer...

... Voilà autant de questions soulevées que j'ai pu en passer ou en oublier.

Il y eu les bonnes vieilles idées qu'on a laissées tomber, les "nouvelles améliorées" qui se sont adaptées, les innovatrices qui portent un vent de fraîcheur et les idées parfois fort simples, logiques et sensibles qui rassurent. Il va sans dire qu'un tel échange fut fort délicat à animer. Combien de sujets ont été retenu et remis à une prochaine fois!

En fin d'après-midi, après la réunion régulière de la Table de concertation Montréal-Laval, il apparut très clairement qu'il y avait matière à une journée complète de travail et d'échange entre ces travailleuses qui souvent sont fort isolées à tenir seule ce rôle dans leur équipe, dans leur milieu ou leur région.

Nous n'avons pu rester là, le dîner s'étira jusqu'en après-midi... ce n'était que partie remise. Je me ferai ici porte-parole des autres participantes: **merci bien à la Table Montréal-Laval, et, à BIENTOT.**

Gisèle Parisien
agente de liaison
Projet d'intégration des femmes
de l'Outaouais (PIF)

semble-t-il, satisfaites des annonces qui seront faites sous peu, soit le 26-27 mars, par le Ministre de la main d'oeuvre et de la sécurité du revenu concernant l'existence et la survie des projets S.E.M.O.-Femmes.

Concurremment, une action régionale initiée par l'Arrimage était menée par différents S.E.M.O. à travers la province. Il s'agissait de monter un dossier d'appui provenant d'usagères, d'employeurs et d'intervenants du milieu et de le faire parvenir à Messieurs Bourassa, Paradis et Gobeil ainsi qu'à Madame Gagnon-Tremblay et certains hauts fonctionnaires du M.M.S.R.

Dans la seule région de Hull, plus de trois cents lettres d'appui ont été recueillies.

Au moment d'aller sous presse, nous n'avons encore aucune certitude concernant l'existence et la survie des S.E.M.O., seulement des rumeurs encourageantes...

Cependant, au moment où vous prendrez connaissance de ce dossier, vous saurez si la Saga des S.E.M.O. est ou non terminée?!?

Lyse Leduc

Territoire: Rive-sud de Montréal

Clientèle: femmes intéressées aux occupations non traditionnelles, en chômage, bénéficiaires d'aide sociale ou en recherche d'emploi.

Services: Orientation professionnelle et placement en emploi non traditionnel. Stages rémunérés en emploi.

Adresse: 91, S-Jean, suite 300
Longueuil J4H 2W8 (514)646-1030

SESSION D'ECHANGE D'OUTILS D'ORIENTATION... ECHANGE D'OUTILS...

Lors du dernier Congrès du C.I.A.F.T., nous avons manifesté le désir d'échanger certains outils d'orientation. Cette proposition visait l'amélioration de la qualité de nos services et surtout d'éviter des dépenses inutiles d'énergie.

Date et horaire proposés:

Samedi le 31 mai: de 9h00 à 12h00
13h00 à 15h30

Endroit: Montréal (bureau de la permanence)

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire avant le 25 avril.

FICHE D'INSCRIPTION A LA SESSION

NOM ET PRENOM

ADRESSE

telephone

ORGANISME

Poster à: C.I.A.F.T.
Echange d'outils d'orientation
1600, Berri, bureau 3005
Montréal H2L 4E6

Nouveau poste pour *Renée Dubuc*, elle est maintenant adjointe à la direction des services pédagogiques du Collège Rosemont. Bravo.

ANNONCES - ET - VOUS -

Au Bas de l'Echelle - Au Bas de l'Echelle - Au Bas de l'Echelle -

Fondé depuis 1975, Au Bas de l'Echelle est un groupe communautaire voué à la défense et à l'amélioration des droits des travailleur-euses non-syndiqué-es. Près de 70% des travailleur-euses au Québec sont non-syndiqué-es. Parmi eux on retrouve beaucoup de femmes et des travailleur-euses de divers ethnies qui travaillent dans des ghettos d'emploi non-syndiqués avec des mauvaises conditions de travail, sans sécurité d'emploi et sans force collective pour se défendre.

Ces travailleur-euses non-syndiqué-es sont très mal informé-es de leurs droits et recours. Face à cette situation, au Bas de l'Echelle publie depuis 1981 une brochure qui s'intitule Quand on n'est pas syndiqué-e, quels sont nos droits?

Au Bas de l'Echelle annonce donc la publication de la quatrième édition revue et corrigée de sa brochure. A jour au 31 décembre 85, cette quatrième édition comprend plein de renseignements qui serviront à la défense des droits des travailleur-euses non-syndiqué-es. On y retrouve de l'information sur:

- les conditions minimales de travail, l'assurance chômage,
- la santé et la sécurité au travail, discrimination au travail,
- l'aide juridique, l'aide sociale, le droit de se syndiquer.

Prix: 3.00\$ + 0.70c de frais d'envoi.

Par téléphone: (514) 270-7878

Par courrier: Au Bas de l'Echelle

6839A, Drolet, bureau 305

Montréal H2S 1T1

COLLOQUE - CONSEILLERS D'ORIENTATION DU QUEBEC.....

Cet évènement se tiendra les 22-23-24 mai 86 au Palais des Congrès de Montréal. Le thème "SUBIR OU CHOISIR".

Pour plus d'information, adressez-vous à la Corporation professionnelle des conseillers d'orientation: (514)337-3366.

se recroqueville les orteils dans des chaussettes trois tailles trop petites?

Les sociologues notent une importante recrudescence des agressions verbales et physiques entre maris et femmes. Il y a quelque chose dans la vue d'un tiroir de chaussettes dépareillées qui déclenche une réaction chimique encore inconnue dans le cerveau humain, et qui provoque à son tour un état d'irritation incontrôlable.

Est-il trop tard pour réta-

blir le délicat équilibre de la vie de la chaussette, modèle de constance conjugale depuis tant de millénaires? La compatibilité entre chaussettes est-elle morte à jamais? Nous l'ignorons. Mais les experts prédisent qu'à l'aube d'une ère glaciaire, avec les fous qui contrôlent le golfe Persique, nous allons avoir besoin plus que jamais de nos petits compagnons négligés. Revenez petites chaussettes. Nous avons besoin de vous, à nos pieds.

LANDSBERG, Michèle: " La femme d'aujourd'hui un regard percutant sur la femme à la maison et au travail."

Édition Le Jour, 1985.

Corrections:

p.3. Troisième paragraphe: Lire: Louise Roy.

p.25. Dernier paragraphe: Lire: Pour celles qui n'étaient pas inscrites au congrès

Le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

1600, rue Berry, suite 3005

Montréal H2L 4E6

(514)844-0760

Coût: 3.00\$ l'exemplaire (non-membre)